

Conseil Municipal du 13 mai 2015

L'an *deux Mil quinze* le Treize du mois de mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur Jean Louis ROUX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **22**

Nombre de Conseillers votants : **20**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2015 (**affichée le 7 mai 2015**)

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : **21 mai 2015**

Étaient présents : Jean Louis ROUX, Alain FEUVRAIS, Jérémie MONNIER, Sophie DRACHE, José RELION, Véronique RENIER, Josiane CHAUVIN, Ludovic GUERRIER, Mickael DUVAL, Laurenn PRADINES, Bruno LE LANN, Jacques PASSELANDE, Blandine RICOU, Guylaine ANGELLIAUME, Marina MANCEAU, Emmanuel VERGER

Absents excusés : Monsieur Pascal HEGO a donné procuration à Monsieur Jean Louis ROUX, Monsieur Stanislas GENEVAIS a donné procuration à M Alain FEUVRAIS, Monsieur Emmanuel LEMESLE a donné procuration à Monsieur Ludovic GUERRIER, Madame Laëtitia BUREAU a donné procuration à Madame Blandine RICOU, Madame Manuela GOURICHON, Madame Isabelle OGEZ

Secrétaire de séance : Madame Laurenn PRADINES

Ordre du jour

Rapports des commissions Bâtiments – Maisons fleuries – Affaires sociales – Culture

Saison Piscine et Plan d'eau 2015 : recrutements

DELIBERATIONS

- Modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2015
- Accueil Périscolaires : tarifs au 1^{er} septembre 2015
- Approbation PEDT
- Chemin Bleu II – aide financière
- Annulation cession parcelle 10 Chemin Bleu II
- Cession logement bureau de Poste
- Subvention exceptionnelle pour le Népal
- Travaux de voirie 2015 : devis complémentaires
- Jurés d'assises pour 2016

DIVERS

- Agenda d'accessibilité programmée
- Commission Locale d'information (Nuisances olfactives sur agglomération Bel Air)
- Dossier salle Epide
- Marché ambulant fruits et légumes

Rapport de la Commission Bâtiments 16 avril 2015

Rapporteur : Jacques Passelande

Rénovation des toilettes publiques

Il était inscrit au programme de mandat la rénovation des toilettes publiques de Bel-Air (place du commerce) sur l'année 2015 et celles de Combrée sur 2017.

La commission propose de rénover l'ensemble des toilettes en 2016. Des éléments financiers pour des toilettes automatiques, auto-nettoyantes, anti-vandalisme ont été recueillis près d'entreprises spécialisées.

M le maire propose de faire en parallèle une étude pour une réalisation en interne par le service technique à l'image des toilettes de l'aire de pique nique.

La commission bâtiments va travailler sur ce dossier.

Problème de chaleur dans les classes maternelles

Depuis plusieurs années, les classes de maternelles (celles de Laurence et de Françoise) souffrent d'un problème de chaleur à partir du mois d'avril jusqu'au mois d'octobre. Après plusieurs relevés de température, la commission propose de mettre en place un système démontable sur la partie en herbe devant les classes (claustras, lames de bois,...), afin de bloquer les rayons du soleil pendant la période d'avril à octobre, et de les démonter pendant la période hivernale afin de bénéficier de la chaleur naturelle. Des devis seront demandés

Plafond du restaurant scolaire

Suite au changement du plafond dans le restaurant scolaire, le personnel nous faisait remarquer que le seul gain se situait au niveau de la température (+ 2° C). Mickaël, Bruno et Jérémie sont allés déjeuner et mesurer les décibels lors des trois services. Il a été constaté que le niveau sonore se situait dans un créneau très acceptable (62 décibels en moyenne). Ainsi, nous avons pu remarquer que le plafond absorbait le bruit car il n'y a plus d'effet de résonance.

Rapport de la Commission Maisons fleuries 21 avril 2015

Rapporteur : Josiane CHAUVIN

- Les visites des maisons fleuries auront lieu à la même période que l'année dernière. Une première fois, le mercredi 8 juillet à 17h à Bel-Air. Le départ aura lieu sur la place de la Prairie. La deuxième visite aura lieu le jeudi 9 juillet à 16h au Foyer Logement suivie des visites sur Combrée. Ces dates doivent rester confidentielles. Delphine se charge de demander à la secrétaire du Foyer-Logement d'être présente à 16h pour indiquer à quel résident correspond le balcon.
- Une mise en commun des notes aura lieu après chaque visite chez Josie et sera remise à Delphine qui se chargera d'établir le classement.
- Relecture du règlement de l'année 2014. La commission décide de conserver le règlement dans son intégralité dont les critères de classement.
- En ce qui concerne les récompenses, Josie propose une nouvelle idée.

Pour les personnes ayant obtenu une note supérieure à 12, il pourrait leur être proposé de choisir entre la composition florale habituelle ou une sortie au parc floral de Doué-la-Fontaine. Josie a demandé un devis pour le car et les visites, ce qui coûterait environ 29€ par personne (repas non compris). Pour les couples, une participation d'environ 29€ serait donc demandée. Il faudrait que les personnes prévoient un pique-nique pour le midi et qu'un endroit pour déjeuner à l'abri soit trouvé.

Un courrier serait envoyé aux participants courant septembre pour faire leur choix. Le jour des récompenses un bon valable pour la sortie et des roses leur seront offerts.

Pour information, l'année dernière 15 couples et 10 personnes ont eu une note supérieure à 12. Avec les 12 membres de la commission, cela ferait donc 52 personnes potentielles pour la sortie. Il faudrait un minimum de 30 personnes pour que la sortie soit validée.

Si le nombre n'est pas atteint, la proposition pourra être faite aux personnes ayant une note inférieure à 12 par ordre décroissant.

➤ Budget prévisionnel 2015 sur la base de 40 participants et 25 résidents du foyer-logement

- **1^{ère} proposition : Remise de compositions florales uniquement**

1^{er} prix : 50€

2^{ème} prix : 45€

3^{ème} prix : 40€

4^{ème} prix : 35€

5^{ème} prix : 30€

Prix « Hors Concours » : 17€

Du 6^{ème} au 30^{ème} prix : 17€ X 25 = 425€

Du 31^{ème} prix à la note de 10/20 : 10€ X 6 = 60€

Lot compensation (note inférieure à 10/20) : 5€ X 3 = 15€

Résidents foyer-logement : 17€ X 25 = 425€

Membres de la commission : 15€ X 12 = 180€

Total budget prévisionnel : 1322€

- **2^{ème} proposition : Sortie parc floral (1 personne) et roses pour les personnes ayant une note supérieure à 12 et hors concours / Compositions florales pour les notes inférieures à 12**

1^{er} prix : 29€ + 11 roses*3€ = 62€

2^{ème} prix : 29€ + 9 roses*3€ = 56€

3^{ème} prix : 29€ + 7 roses*3€ = 50€

4^{ème} prix : 29€ + 5 roses*3€ = 44€

5^{ème} prix : 29€ + 3 roses*3€ = 38€

Prix « Hors Concours » : 29€ + 1 rose*3€ = 32€

Du 6^{ème} au 25^{ème} prix (note supérieure à 12): (29€ + 1 rose*3€) X 20 = 640€

Du 26^{ème} prix au 30^{ème} prix : 17€ X 5 = 85€

Du 31^{ème} prix à la note de 10/20 : 10€ X 6 = 60€

Lot compensation (note inférieure à 10/20) : 5€ X 3 = 15€

Résidents foyer-logement : 17€ X 25 = 425€

Membres de la commission : 29€ X 12 = 348€

Total budget prévisionnel : 1855€

Dépassement de budget de 325€

Budget non utilisé en 2014 : 284€

Si des participants choisissent la composition florale au lieu de la sortie, le budget sera diminué.

➤ Des affiches et des tracts seront remis lors du Conseil municipal du 13 mai. La commission se chargera de la distribution dans certains commerces de Bel-Air et Combrée.

- Les dates de remise des récompenses auraient lieu le lundi 14 décembre à 16h00 au Foyer-Logement et le lundi 21 décembre à 17h00 dans la salle du Conseil à Combrée.

La commission va poursuivre la réflexion

Rapport de la Commission Affaires sociales 29 avril 2015

Rapporteur : Laurenn PRADINES

La commission propose de poursuivre les actions à destination de la population, comme la distribution du bulletin municipal aux personnes isolées et la prise de contact avec les personnes les plus vulnérables en cas de plan canicule ou grand froid. La commission souhaitait avoir l'avis du conseil municipal quant à l'âge des personnes âgées vivant seules.

L'âge de 80 ans a été retenu.

L'ADMR et le Centre de soins seront sollicités pour leur connaissance des personnes âgées près desquelles ces associations interviennent.

Les membres de la commission se sont également penchés sur une nouvelle action : une commande groupée de fioul.

- L'objectif est de regrouper le maximum de commandes afin d'obtenir le meilleur tarif possible en mettant en compétition les fournisseurs de fioul (4 – 5 sociétés). Il n'y aura pas de fournisseur « attitré » : pour chaque livraison, les négociations reprendront.
- Cette commande groupée s'adresse à toute la population de Combrée et Bel-Air. Elle aurait lieu le vendredi deux fois par an : fin septembre et début février. Une quantité minimale de 500 litres sera demandée pour chaque livraison. Le paiement se fera comptant directement au livreur.
- Pour faire connaître cette action auprès de la population, un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal avec un bon d'inscription à découper et à renvoyer à la mairie.

Il est demandé de ne pas fixer dès à présent le jour de livraison.

Rapport de la Commission Culture 4 mai 2015

Rapporteur Sophie DRACHE

Ordre du jour :

I. Rénovation du mur à l'extérieur de la bibliothèque et projet de réalisation d'une terrasse en bois à la bibliothèque.

Sophie DRACHE indique qu'il serait souhaitable pour des raisons esthétiques de rénover le mur de l'escalier extérieur attenant à la bibliothèque. Actuellement, la fresque réalisée par Thomas Frey en association avec des jeunes inscrits à Canto-Jeunes se détériore de jour en jour, ce qui est totalement inesthétique et donne l'impression d'un mur sale (visible depuis le salon). L'artiste lui-même ne garantissait pas la tenue de la fresque dans le temps dans la mesure où un vernis anti-graffiti avait été posé à la construction du mur.

La commission est favorable à la réalisation de ces travaux. La commission bâtiment étudiera différentes solutions en accord avec le concept de bibliothèque « 3^{ème} lieu ».

S'agissant du projet de terrasse, après avoir ancré la Bibliothèque Jacques Prévert dans un nouveau concept en créant l'espace salon « comme à la maison » qui accueille aujourd'hui le public ainsi que les Rendez-vous Bibli-Blabla, Sandrine Thiévin souhaiterait continuer à faire évoluer la bibliothèque vers le « troisième lieu ». Il est rappelé que le « troisième lieu » se démarque du premier lieu (la maison) et du deuxième lieu (le travail). Le « troisième lieu » est un espace social, convivial et accueillant.

Il lui semblait donc intéressant de créer une terrasse en bois sur l'espace actuellement bitumé, directement accessible depuis le salon. Depuis quelques années, lorsque les beaux jours arrivent, cet espace accueille le public. Sandrine y installe des fauteuils, tables basses et parasols afin de créer à l'extérieur un espace convivial et souhaiterait le rendre aussi chaleureux que l'espace salon qui est à l'intérieur. Or, il est difficile aujourd'hui d'aménager cet endroit en raison de sa surface irrégulière. De plus, le sol se recouvre très rapidement de mousse et d'herbes indésirables qu'il faut souvent retirer et frotter à la brosse pour la mousse. Cela demande un entretien très régulier. Une terrasse en bois permettrait de valoriser cet espace et de le rendre plus chaleureux.

Après discussion, la commission n'est pas favorable à la réalisation de ce projet et propose plutôt de valoriser le patio où se situe le puits. Un garde corps pourrait être enlevé afin de rendre cet espace directement accessible depuis la bibliothèque. Pour embellir la partie bitumée qui mène à ce patio, des plantes en pot pourraient être installées.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions

II. Accueil du Saveurs Jazz Festival

Combrée accueillera le vendredi 17 juillet 2015, dans le cadre du Saveurs Jazz Festival, le groupe toulousain Ladoz, pour un apéro-concert.

Cette manifestation se déroulera au plan d'eau de 11h30 à 12h15 (pour la partie musicale).

Elle s'accompagne d'une dégustation de produits locaux. L'Anjou Bleu a contacté trois producteurs locaux : La Denuets, Bio Diverses Cités et la Safranerie. Des boissons seront également offertes au public.

L'office de tourisme a prévu, quant à lui, une visite au laboratoire de Mats Gabillard à 10h00.

La commune s'est engagée :

- ⇒ A mettre à la disposition du Saveurs Jazz Festival le plan d'eau et le lavoir,
- ⇒ A fournir la boisson pour 30 à 70 personnes (si possible en faisant appel à des producteurs locaux). Véronique et Stanislas ont en tête certains producteurs et vont les contacter. Laëtitia se renseigne auprès de l'école St François pour savoir quel producteur fournit le jus de pomme à la fête de l'école.
- ⇒ A prendre en charge le repas des 5 musiciens. Sophie contactera Coccimarket.
- ⇒ A communiquer sur cette manifestation.

III. Spectacle de l'Avant-Deux

Bruno et Sophie ont rencontré l'Avant-Deux le 28 avril dernier afin de régler les derniers détails pour la prestation du 13 septembre prochain.

Le spectacle aura lieu dans le parc du Val Fleuri s'il fait beau, à la MCL en cas de mauvais temps. Les artistes arriveront à 15h30, le spectacle commencera à 16h00.

La durée du spectacle est de 1 h30. Il y a un entracte. L'entrée sera gratuite.

Les besoins de l'Avant-Deux sont les suivants :

- ➔ 1 parquet de 80 m2 min. Laëtitia s'occupe de contacter l'école Saint François pour savoir s'ils accepteraient de louer leur parquet à la commune.
- ➔ Des bancs pour les spectateurs,

- Deux vestiaires,
- De l'eau à volonté et des repas pour les musiciens et les danseurs.

Les deux comités des fêtes ont été contactés pour la restauration et la buvette. Ils doivent se réunir pour s'organiser, mais sont intéressés pour assurer cette prestation. Ils s'occuperont également des repas des artistes.

S'agissant de la décoration du kiosque, des jardinières seront accrochées sur chacun des poteaux (8).

IV. Projet de vente de boissons et de glaces au plan d'eau cet été.

Josie et Sophie ont rencontré les deux comités des fêtes pour leur parler de ce projet et savoir s'ils étaient intéressés pour prendre en charge à tour de rôle cette prestation. Ils trouvent l'idée très bonne, mais ne savent pas s'ils auront les moyens humains suffisants pour assurer ce service dans la mesure où beaucoup de bénévoles seront en congés.

Ils nous apporteront une réponse au plus tard le 22 mai prochain pour que l'on puisse le cas échéant chercher une autre solution (A l'art libre, Familles Rurales, commerçant ambulancier)



1 - Saison Piscine 2015 du 4 juillet au 30 août 2015

Recrutement pour la piscine MNS : Baptiste Raimbault

Agent chargé de l'entretien : Bastien RENIER

Agent d'accueil : Nadine GABILLARD du 4 juillet au 9 août

Agent d'accueil : Manon DALIFARD du 6 août au 30 août

2 – Saison Plan d'eau 2015 du 4 juillet au 30 août 2015

Recrutement surveillant de baignade : Nubia LAURENDEAU

DÉLIBÉRATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2015

Monsieur Alain Luet bénéficie au 1^{er} janvier 2015 d'un avancement de grade (Adjoint technique 2^{ème} classe vers le grade d'adjoint technique 1^{ère} classe). M Luet a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2015. Pour justifier de son traitement au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe pour le 1^{er} trimestre 2015, le tableau des effectifs doit être modifié.

Alain Feuvrais ne votera pas cette délibération bien que cet avancement soit un droit, au motif que M Luet a été absent des effectifs de la commune de novembre 1994 à sa mise en retraite (accident travail, diverses pathologies, décharges syndicales).

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
 ↪ Création 1 poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de créer ou de supprimer les emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des Services Communaux.

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux avancements de grade de l'année 2015

Monsieur le Maire **propose**

de créer ➤ 1 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Nombre de votants : 20

Vote pour : 7

Vote contre : 9

Abstentions : 4 (procurations)

DÉCIDE

de créer ➤ 1 poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet

COMMUNE DE COMBREE

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2015

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Durée TC ou TNC
Filière Administrative				
Attaché Principal	A	1	1	TC
Rédacteur	C	0	0	TC
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	2	2	TNC
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	1	1	TNC
Filière Technique				
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	TC
Agent de Maîtrise	C	1	1	TC
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	TC
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	4	4	TC
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	9	9	TNC
Filière Culturelle				

Adjoint Territorial du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	1	1	TNC
Filière Sportive				
Educateur APS 2 ^{ème} Classe	C	1	1	TNC
Filière Animation				
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	2	2	TNC
Filière Sociale				
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	1	TNC
TOTAL		29	29	



Accueil Périscolaire – Tarifs au 1^{er} septembre 2015

Temps d'Activités Périscolaires – Ecole des sports – Garderie

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune de COMBREE doit modifier l'ensemble de l'offre péri et extra scolaire.

Ces services (le temps d'activités périscolaires TAP, garderie et écoles des sports) font l'objet d'une tarification et de modalités de facturation et de paiement.

Ainsi pour l'ensemble de ces activités, à compter du 1^{er} septembre 2015 les tarifs seront les suivants :

Accueil / services périscolaires		
École Primaire		
Garderie	7h30 à 8h45 16h00 à 17h00 17h00 à 18h30 (17h30 le vendredi)	0.50 € le quart d'heure 0.50 € le quart d'heure 0.50 € le quart d'heure
Sortie de classe (mercredi)	11h45 à 12h30	0.50 € le quart d'heure
TAP	16 h à 17h15	1.50 € la séance
Ecole des Sports	Sur la base de 34 semaines	51 € par an et par enfant 85 € par an et par enfant
• Enfant résidant à Combrée	34 semaines x 1.50 €	
• Enfant hors commune	34 semaines x 2.50 €	

- Pour la garderie :
Tout quart d'heure ou demi-heure commencé, selon le créneau horaire, est du.
- Pour Les TAP :
La tarification est forfaitaire par séance.

Les TAP seront facturés même si l'enfant est absent.

La facturation :

- Pour la garderie, la facturation est mensuelle et établie à terme échu. le règlement doit se faire sous 15 jours à réception de la facture.

Les modalités de paiement proposées sont les suivantes :

Les paiements par chèque à l'ordre du Trésor Public

Les paiements en numéraire en mairie exclusivement

Les paiements par prélèvement automatique à compter du 1^{er} janvier 2015

- Pour les TAP et l'école des sports, une régie de recettes est mise en place.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

VALIDE à compter du 1^{er} septembre 2015 les règles de fonctionnement exposées ci-dessus et **APPROUVE** les tarifs.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.



Rythmes scolaires : approbation du projet éducatif territorial (PEDT) rentrée scolaire 2015

Le PEDT est un cadre partenarial visant à favoriser la complémentarité des temps éducatifs, pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il est matérialisé par une convention.

Sa mise en place n'est pas obligatoire. Toutefois, outre les objectifs rappelés ci-dessus, elle conditionne d'une part le versement d'une aide financière de l'État (initialement le fonds d'amorçage) et d'autre part la recevabilité des demandes de dérogations horaires.

Pour élaborer le PEDT qui est soumis ce jour à l'approbation du conseil municipal, un comité de pilotage a été formé et a rassemblé des élus, les parents d'élèves, le directeur d'école, les animateurs.

Le PEDT et les nouveaux horaires doivent être envoyés au DSDEN et la DDCS avant la validation définitive.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le PEDT proposé ;
- **autorise** le Maire à signer tout document afférent et à percevoir les crédits du fonds de soutien qui doit se substituer au fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires (FARRS)



CHEMIN BLEU II // Aide financière à l'accession à la propriété

Le lotissement du CHEMIN BLEU propose 3 parcelles en accession à la propriété (8- 9-10) sur lesquelles le coût de la construction en terre-plein normal est plus onéreux compte tenu de la présence de remblais.

Afin de commercialiser ces lots dans les meilleurs délais, il est proposé d'apporter une aide financière afin d'accompagner les particuliers vers l'accession à la propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'allouer une aide financière à hauteur de 5 000 € pour chaque construction sur les lots 8 – 9 et 10

DIT que cette aide sera versée quand la construction est hors d'eau et uniquement pour les constructions en terre-plein normal (sont exclues de cette aide les constructions sur un soubassement avec longrines).

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes et toutes les pièces nécessaires à cette opération.



Annulation Cession Parcelle n° 10 Chemin Bleu II M Ludovic ROISNET et Mme Céline GICQUEL

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal le 11 mars 2015 avait décidé la cession de la parcelle n° 10 d'une superficie de 859 m² au Chemin Bleu II à **M Ludovic ROISNET et Mme Céline GICQUEL**

CONSIDÉRANT que **M Ludovic ROISNET et Mme Céline GICQUEL** ne souhaitent plus acquérir cette parcelle, il propose d'annuler la cession de ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'annulation de la cession au profit de **M Ludovic ROISNET et Mme Céline GICQUEL** de la parcelle n° 10 cadastrée AN 468 au Chemin Bleu II d'une superficie globale de 859 m².

DIT que cette parcelle peut être remise en vente.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.



Cette délibération annule la cession au profit de Monsieur Yohann PIECQ en date du 11 février 2015

CESSION IMMEUBLE Logement de la POSTE -- Monsieur Ludovic ROISNET et Mme Céline GICQUEL

Le Conseil Municipal avait donné mandat à Monsieur le Maire pour négocier la cession de l'immeuble sis 23 rue de Bretagne cadastré section AH N° 472 et 474.

Il présente la proposition d'acquisition de Monsieur Ludovic ROISNET et Mme Céline GICQUEL demeurant 17 rue des Magnolias 49500 LA FERRIERE DE FLEE sur la base de 35 000 €

Considérant que le service des domaines consulté le 11 juin 2013 a donné un avis le 29 juillet 2013.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à accepter la proposition de Monsieur Ludovic ROISNET et Mme Céline GICQUEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE la cession au profit de Monsieur Ludovic ROISNET et Mme Céline GICQUEL de l'immeuble sis rue de Bretagne cadastré section AH n°472 pour une superficie de 126 m² et la parcelle n° 474 pour 121 m².

FIXE le prix de vente à trente cinq mille euros (35 000 €).

DIT que la commune ne prendra en charge aucun frais de quelque nature que ce soit liés à cette cession

CONFIE la rédaction de l'acte notarié à Maître JUTON, notaire à Segré.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes et toutes les pièces nécessaires à cette opération.



SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : AIDE AUX POPULATIONS VICTIMES DU SEISME AU NEPAL LE 25 AVRIL 2015

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par l'association des Maires de France qui associe à l'initiative lancée par Cités-Unies France pour aider les populations victimes du séisme au Népal le 25 avril 2015.

Les dons et aides doivent être envoyés exclusivement pour le « Fonds d'urgence Népal » compte ouvert par l'association Cités Unies France.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de verser une aide exceptionnelle de 250 euros.

La proposition initiale était de 500 € mais après discussion et vote le montant a été ramené à 250 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

20 conseillers votants

3 Abstentions

17 voix pour

DÉCIDE de verser une aide exceptionnelle de 250 euros pour aider les populations victimes du séisme au Népal le 25 avril 2015.

La pr

PRÉCISE que le virement sera effectué sur le compte « ASSO CITES UNIES FRANCE » prévu à cet effet.

Laurenn Pradines attire l'attention sur le montant des subventions versées aux associations locales par rapport à cette demande. Chaque année le vote des subventions aux associations locales donne lieu à une étude précise et sont versées avec parcimonie.

Bruno Le Lann : Sur quel critère le conseil municipal doit il s'appuyer pour approuver le versement d'un don (quelle catastrophe naturelle, quelle ampleur, à quelle organisation) l'appréciation est difficile.

Ludovic Guerrier rejoint l'analyse de Bruno

Blandine Ricou : quelle assurance avons-nous que les dons sont versés pour les sinistrés

Jean Louis ROUX : la catastrophe du Népal fait appel un élan de solidarité nationale et nous pouvons avoir confiance dans l'Association des Maires de France qui se fait l'intermédiaire de cet appel.



Travaux de voirie 2015 – Entretien – Devis complémentaire

Par délibération en date du 8 avril 2015, le conseil municipal avait adopté les devis pour les travaux d'entretien de voirie année 2015.

Considérant la nécessité de faire des travaux complémentaires de bi-couche sur trottoir, Alain FEUVRAIS présente le devis ci-après de l'entreprise AVIREENNE retenue le 8 avril 2015 :

			Aviréenne	
Bi-couche 4/6 -2/4 sur trottoirs avec reprofilage		Surface m ²	Prix	Prix
			Unitaire H.T.	HT
Rue Victor Richard (remplacé par rue Val Fleuri)		314	4,90	1 715,00
Rue Gustave Larivière		1160	4,90	5 684,00
Montée des Hommeaux		455	4,90	2 229,50
Chemin Foyer Logement		130	4,90	245,00
Rue de la Verzée		775	4.90	3 797.50
	TVA 20 %			
Total		2834		13 886.60
				16 663.92

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve les travaux complémentaires d'entretien de voirie pour un montant HT 3 797.50 € soit un devis global de 13 886.60 € HT

Confie ces travaux à l'entreprise l'Aviréenne

Donne tout pouvoir à M le Maire ou son représentant pour faire tout ce qui sera nécessaire à l'exécution de cette décision.



Travaux de voirie 2015 – Entretien enrobé noir – Devis complémentaire

Par délibération en date du 8 avril 2015, le conseil municipal avait adopté les devis pour les travaux d'entretien de voirie année 2015.

Considérant la nécessité de faire des travaux complémentaires d'enrobé noir, Alain FEUVRAIS présente le devis ci-après de l'entreprise STAR retenue le 8 avril 2015 :

Enrobé noir 4/6 en 4 cm épaisseur	Quantité m ²	Star	Prix
		Prix unitaire HT	HT
Rue du Vert Coteau	1470	9.45	13 891,50
Rue Gustave Larivière	590	9,45	5 575,50
Montée des Hommeaux	155	9,45	1 464,75
Rue Victor Richard	350	9.45	3 307.50
	HT		24 239.25
	TVA 20 %		4 847.85
	TTC		29 087.10

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve les travaux complémentaires d'entretien de voirie (reprofilage enrobé noir) pour un montant de 3 307.50 € HT soit un devis global de HT 24 239.25 €

Confie ces travaux à l'entreprise STAR

Donne tout pouvoir à M le Maire ou son représentant pour faire tout ce qui sera nécessaire à l'exécution de cette décision.

Divers

1 - Jurés d'assises pour 2016

NOM	PRENOM	NOM_JF	DATE NAISSANCE	ADRESSE	COMMUNE
ANGELLIAUME	Gilles		04/03/1963	2 Rue Henri Baraize Bel Air	COMBRÉE
BROUDISSOU	Sandrine		21/06/1984	18 HLM du Val d'Ombree	COMBRÉE
PHILIPPEAU	Denise	COLAS	04/02/1948	25 Rue du Val d'Ombree	COMBRÉE
PROD'HOMME	Bernadette	ROBERT	02/03/1937	Le Plessis	COMBRÉE
VITOUR	Denis		13/03/1983	1 Rue des Ajoncs Bel-Air	COMBRÉE
GALISSON	Yannick		25/08/1981	La Crépinière	COMBRÉE

2 – L'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) est en préparation. Il doit être transmis aux services de l'État pour le 27 septembre 2015

3 – La société MAG a présenté un devis pour le remplacement d'une porte à la salle des sports côté piscine : 297.61 € TTC. Le conseil municipal donne son accord

4 – Commission locale d'information (CLI)

Un point a été fait sur le respect de l'échéancier imposé par les services de l'État par arrêté en date du 3 octobre 2014 à la société META BIO ENERGIES, échéancier visant à résorber les odeurs.
La 1^{ère} étape de l'échéancier qui consistait à identifier les sources olfactives, a été validée le 28 novembre

2014.

Les 2 étapes suivantes imposaient de trouver une solution au traitement des odeurs et l'engagement de l'exploitant à les mettre en œuvre.

L'exploitant a travaillé sur les sources des odeurs en procédant à des travaux d'étanchéité des bâtiments, notamment l'obturation des faîtages et le remplacement des portes anciennes ainsi que la construction d'un sas d'expédition.

Il a également fait évoluer le procédé de compostage, et supprimer certains entrants très odorants comme les graisses de tanneries ou les digestats liquides.

Une série des mesures des odeurs a été réactivée par un cabinet spécialisé pour constater les évolutions de l'impact environnemental. L'exploitant doit poursuivre ses travaux pour réduire encore la zone de désagrément.

Solairgies a modifié les circulations d'air dans les serres, confiné le ventilateur (moins de bruit), et travaille sur la maîtrise des biofiltres. Lorsque les biofiltres seront opérationnels une nouvelle expertise olfactive sera diligentée.

M le Maire précise qu'il s'agit d'éléments d'étape validés par les services de l'État (DREAL). La fin du protocole lié à l'arrêté du mois d'octobre 2014 est prévu pour fin juin/début juillet.

5 – Dossier salle Epide

Diverses études ont été faites pour la voirie, les vestiaires, les équipements sportifs.

José RELION présente la proposition d'un audit de la salle par un bureau spécialisé en équipements sportifs CERTA. Ce bureau d'études précise qu'une étude de charpente est obligatoire si des équipements sont accrochés sur la charpente.

*Question : Véronique Renier demande si une réponse a été apportée par 2IDE pour la cession de l'immeuble.
Réponse : Jean Louis Roux : aucune réponse à ce jour, le conseil d'administration se réunit fin mai. En fonction de la réponse, les études seront ou non engagées.*

6 – Marchand ambulant fruits et légumes

Le bureau municipal a autorisé un marchand ambulant de fruits et légumes à s'installer tous les samedis matins sur la place du Val Fleuri, place dédiée au marché hebdomadaire.

Les gérants du Huit à Huit ont fait part de leur mécontentement suite à cette autorisation qui pénalise financièrement leur commerce.

L'autorisation a été maintenue jusqu'au 31 mai 2015.

Le retrait de l'autorisation sur une place publique, dédiée au marché local serait une atteinte à la liberté du commerce.

Réunions / Commissions	
Commission Sports	20 mai à 20h30
Commission Bâtiments	28 mai à 20h30
Commission Affaires sociales	11 juin à 19 heures
Conseil Municipal	24 juin à 20h30

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée sans observation et ont signé les membres présents